

Le Monde, 5 novembre 2021

Le Sénat veut mieux encadrer le recours du gouvernement aux ordonnances

Les sénateurs ont adopté, jeudi, à la quasi-unanimité une proposition de loi visant à lutter contre l'usage trop fréquent de cette procédure qui permet à l'exécutif de prendre des mesures relevant normalement de la loi.

Par Marie Picozidou et Mariama Darame

Publié le 05 novembre 2021 à 09:59 - Mis à jour le 05 novembre 2021 à 09:10 - Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés

Un chapitre de plus dans la longue confrontation entre le Sénat et l'exécutif. Si le projet de loi de vigilance sanitaire n'a pas trouvé grâce aux yeux des sénateurs, qui l'ont rejeté en seconde lecture, jeudi 4 novembre au soir, un autre texte a concédé l'attention de la seconde chambre. Une proposition de loi constitutionnelle pour mieux encadrer le recours aux ordonnances de l'exécutif a été adoptée à la quasi-unanimité des sénateurs (par 322 voix contre 22, exception faite du groupe macroniste Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants). Cette procédure, souvent décriée par les parlementaires, permet au gouvernement, en vertu de l'article 38 de la Constitution, de prendre des mesures qui relèvent habituellement du domaine de la loi, après avoir obtenu

